

Brève histoire de l'IVG

Marie Claude Mirandette

Volume 40, Number 1, Winter 2022

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/97606ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Mirandette, M. C. (2022). Brève histoire de l'IVG. *Ciné-Bulles*, 40(1), 11–11.

Brève histoire de l'IVG

MARIE CLAUDE MIRANDETTE

À peine deux générations se sont succédé depuis la dépénalisation de l'avortement en France. Au regard de l'histoire, c'est un clignement d'œil. Il en aura fallu du temps pour que les femmes puissent disposer de leur corps et choisir d'enfanter! Faute d'accessibilité ou de moyens médicaux et hospitaliers, à cause des délais de prise en charge et du jugement d'autrui, ce que l'on considère aujourd'hui comme un droit a longtemps été la prérogative de quelques rares privilégiées. Aussi il n'est peut-être pas inutile de remonter le temps pour revisiter brièvement l'histoire de l'IVG.

Si Hippocrate donnait déjà quelques conseils abortifs, ce sont les avancées de l'hygiène et de la médecine scientifique moderne qui permettront une IVG sécuritaire et éventuellement sans réprobation morale. Il y a bien eu, çà et là, quelques rares écrits se distinguant à cet égard; c'est le cas du tout premier traité d'obstétrique, rédigé par Louise Bourgeois, sage-femme de Marie de Médicis, qui mentionne l'avortement dans l'éventualité «où il faut promptement accoucher une femme à quelque terme que ce soit, pour conserver sa vie»¹.

De la fin de l'antiquité au XVIII^e siècle, le jugement de celles qui avortaient était en effet quasi systématique; le Code Napoléon (1810), qui assujettissait les coupables à l'emprisonnement, marque le point de départ d'une série de changements qui scanderont les deux siècles suivants et mettront en évidence l'inéluctable marche des femmes vers leur autonomie, envers et contre tous. La Loi de 1920 condamnera le recours à l'avortement et à la contraception, qu'elle assimilera à l'infanticide. En 1939, le Gouvernement français créera même des brigades policières pour traquer les «faiseuses d'anges». Sous Vichy, l'IVG sera considérée comme un crime contre l'État et passible de la peine capitale. Ce sera le cas, en 1943, de Marie-Louise Giraud—qui inspira

à Claude Chabrol **Une affaire de femme** (1988)—victime du raidissement des lois pour quiconque violait la sacro-sainte devise pétainiste Travail-Famille-Patrie.

À partir des années 1950, la mobilisation féministe pour la légalisation de l'avortement ira s'affirmant. Puis, dans la décennie suivante, l'avènement de la pilule anticonceptionnelle et du stérilet, ainsi que la création du Mouvement français pour le planning familial, commencera à changer la donne. Malgré la loi Neuwirth de 1967, l'accessibilité aux contraceptifs restera aléatoire; ce n'est que dans les années 1970 que les choses évoluent drastiquement. En 1971, la publication, dans les pages du *Nouvel Observateur*, du «Manifeste des 343 salopes», de même que le Procès de Bobigny, qui rendra caduque la Loi de 1920, se-

ront les grands marqueurs de cette lutte. Sous la présidence de Giscard d'Estaing, la ministre de la Santé Simone Veil sera mandatée pour rédiger et présenter un projet de loi afin de libéraliser la contraception et de dépénaliser l'avortement. Ce qu'elle accomplira au terme de 9 houleuses séances de l'Assemblée nationale à 95 % masculine, qui n'hésitera pas à la siffler et à chahuter. En janvier 1975, la loi Veil sera néanmoins promulguée, assortie d'une période d'essai de cinq ans, puis confirmée en 1979 par la loi Pelletier. Un véritable parcours du combattant! ☞

Pour en savoir plus

LE NAOUR, Jean-Yves et Catherine VALENTI. *Histoire de l'avortement (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

PAVARD, Bibia. *Si je veux, quand je veux – Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Rennes, Presses universitaires, 2012.

Sous la direction de Bibia PAVARD, Florence ROCHEFORT et Michelle ZANCARINI-FOURNEL. *Les lois Veil – Contraception 1974, IVG 1975*, Paris, Armand Colin, 2012.



Simone Veil, en novembre 1974, défendant la loi sur l'IVG devant un hémicycle masculin à 95 %.

1. Louise Bourgeois dite Boursier. *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruits, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveau-nés* – Suivi de *Instructions à ma fille 1609*, Paris, Côté-femmes, 1992, p. 62.